



**CIMA**

MÉDIATION ET ARBITRAGE

[www.cima-mediation.com](http://www.cima-mediation.com)

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE



Formation à la médiation



[www.cima-mediation.com](http://www.cima-mediation.com)

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE

## FORMATION A LA MEDIATION – ANNÉE 2025

### Approche pédagogique

La complexité du monde actuel participe au développement de cet outil percutant qu'est le processus de médiation mêlant humanité, écoute de l'autre, empathie et positionnement d'un tiers contribuant à la résolution amiable des différends.

Ce dialogue établi entre deux ou plusieurs personnes est mené par des formateurs respectant des étapes précises et structurées en travail continu avec les parties en présence.

Les formations proposées par le **CIMA**, sont conçues de façon à vous permettre un apprentissage personnel du conflit et de la manière de l'accompagner à la fois individuellement et collectivement.

Voici les enjeux des formations proposées par le **CIMA**, Centre Interprofessionnel de **M**édiation et d'**A**rbitrage, fondé en 2004, réunissant l'Ordre des Avocats du Barreau de Lyon, l'Ordre des Expert Comptables de la Région Auvergne Rhône Alpes, la Compagnie des experts de justice auprès de la Cour administrative d'appel de Lyon ainsi que la Chambre de commerce et d'Industrie de la Région Auvergne Rhône Alpes, pouvant répondre par ses formations à la complexité de la relation humaine et à sa compréhension.



## FORMATION INITIALE À LA MÉDIATION – 60H

⇒ **Programme :**

Module 1 : « Les bases de la médiation »

Module 2 : « Écoute et empathie »

Module 3 : « La communication non violente »

Module 4 : « Le professionnel du droit et la médiation »

Module 5 : « Ethique et déontologie de la médiation »

Module 6 : « Les aspects pratiques et juridiques de la médiation »

⇒ **Dates :**

Session 1	Session 2
10/11 janvier	5/6 septembre
14/15 février	19/20 septembre
21/22 mars	10/11 octobre
4/5 avril	7/8 novembre
16/17 mai	21/22 novembre
13/14 juin	5/6 décembre

⇒ **Horaires :**

Vendredi : 9H00-12H30 / 14H00-17H00

Samedi : 9H00-12H30

⇒ **Lieux :**

La formation se déroulera le vendredi à l'**Ordre des Avocats - 176 rue de Créqui, 69003 Lyon** ou au **Conseil Régional des Experts-Comptables, 59 rue Montgolfier 69006 Lyon** – et le samedi matin à la **Maison de la Famille – 52 cours Charlemagne, 69002 Lyon**.

⇒ **Durée de la formation :**

Total : 60H de formation.

⇒ **Tarifs :** \*

<b>PROFIL</b>	<b>TARIFS</b>
Membres des Ordres fondateurs/financeurs du CIMA	<b>2500.00 € HT</b>
Particuliers et indépendants	<b>3000.00 € HT</b>
Entreprises	<b>4000.00 € HT</b>

\* L'activité de formation du CIMA est exonérée de TVA

⇒ **Objectifs pédagogiques de la formation :**

- Faire comprendre le processus de médiation
- initier ses applications au profit des parties en conflit
- expliquer comment engager un tel processus amiable
- fournir des contenus de qualité pour que les stagiaires de la formation puissent par la suite s'emparer du processus

⇒ **Prérequis et compétences :**

Aucun prérequis n'est exigé pour participer à cette formation initiale.  
Aucune compétence particulière n'est exigée.

Il n'y a pas de possibilité de VAE et/ou d'alternance.

⇒ **Public visé :**

Toute personne souhaitant se former au processus de médiation (salariés, indépendants, professions libérales, professionnels du droit, etc...).

Organisation de la formation à partir de 5 inscriptions minimum.



[www.cima-mediation.com](http://www.cima-mediation.com)

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE

⇒ **Suivi de la formation** :

Le suivi pédagogique de la formation est assuré par des feuilles de présence émargées par les participants.

Une feuille d'évaluation sur la formation et le formateur seront à remettre au CIMA.

Une attestation de certification à la formation sera remise à chaque participant en fin de formation.

⇒ **Évaluation par le formateur** :

L'évaluation des compétences du participant est assurée par le formateur et sous sa responsabilité.

⇒ **Conditions d'accès** : \*

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap à l'exception du public non-voyant et malentendant.

Votre référent handicap au sein du CIMA est la Déléguée Générale.

*\* Lire attentivement le règlement intérieur du CIMA (§1.4).*

⇒ **Référencement** :

Les formations du CIMA sont référencées FFCM (Fédération Française des Centres de Médiation), par le CNMA (Centre National de Médiation des Avocats) qui est une émanation du CNB (Conseil National des Barreaux) pour les avocats.

Consultez votre OPCO en vue d'une prise en charge du coût de la formation.

⇒ **Engagement du participant** :

Chaque participant s'engage à prendre connaissance et accepter les conditions générales de formation du CIMA, son règlement intérieur et à signer la convention de formation professionnelle.



[www.cima-mediation.com](http://www.cima-mediation.com)

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE

## INTERVENANTS

**Pierre GRAND** – Médiateur familial et formateur



**François SAVIGNY** – Médiateur et formateur



**Jean-Luc SOST** – Formateur en CNV, certifié CNVC



**Delphine BRESSY-RÄNSCH** – Médiatrice et formatrice



[www.cima-mediation.com](http://www.cima-mediation.com)

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE



**Rolland VERNIAU** - Avocat honoraire et médiateur



**Jacques REVOL** – Médiateur



**Jean-François CARLOT** – Avocat honoraire et médiateur

.....